Articulation(s) Articulations

NumeRev

N° 3 | 2022
Pourquoi et en quoi le travail social est-il concerné par le changement climatique ? / Why and how is Social Work affected by climate change?

Le rôle politique du travail social à l'ère de l'Anthropocène

The political role of social work in the Anthropocene eras

Mélanie CARRÈRE *Responsable de projet*
DEIS
ETSUP

Édition électronique :
URL :
https://articulations.numerev.com/articles/revue-3/628-le-role-politique-du-travail-social-a-l-ere-de-l-anthropocene
DOI : numerev_1865
ISSN : 2728-834X
Date de publication : 30/11/2022

CertiScience© *Certifié évalué par les pairs*

Cette publication est sous licence **CC BY-NC-ND** (Attribution - No commercial - No derivatives).

Pour **citer cette publication** : CARRÈRE, M. (2022) Le rôle politique du travail social à l'ère de l'Anthropocène. *Articulations*, (3). https://doi.org/10.34745/numerev_1865

Connecter les préoccupations écologiques et sociales n'est pas évident. Le mouvement des Gilets Jaunes est d'ailleurs né d'un puissant sentiment d'injustice face à l'augmentation de la Taxe Carbone. Du côté du travail social, on peine à voir comment verdir nos pratiques, ou aborder ce sujet avec les personnes accompagnées, en difficulté sociale. Cet article vise à explorer en quoi le changement climatique et la justice sociale sont pourtant directement liés, à travers des apports théoriques issus de champs disciplinaires variés (histoire, économie, géographie, sciences politiques, travail social), des travaux issus d'organisations travaillant sur les impacts économiques et sociaux du changement climatique (CESE, Carbon 4, The Shift Project), ainsi que l'analyse de pratiques en travail social (décryptage méthodique de faits sociaux, travaux d'analyse des besoins sociaux).

Cette réflexion permet d'appréhender le changement climatique comme phénomène fondamentalement injuste. Il s'agit ici de comprendre, avec une lecture critique du concept d'Anthropocène, la nature différenciée et politique des responsabilités en jeu, avant de présenter les conséquences différenciées pour les populations, en termes d'expositions aux risques et de vulnérabilités. Face à ces constats, trois types de réponses s'articulent : engager politiquement le travail social, dont les interventions visent par essence à corriger les inégalités, à travers le travail social vert ; réhabiliter la justice sociale comme objectif premier dans la façon dont sont conduites l'ensemble des politiques publiques, notamment celles luttant contre le changement climatique, et en corollaire, ébaucher les axes de transformation du système politique économique et social ; enfin, participer à une large réflexion sur l'établissement d'un nouveau système de responsabilité juridique, au sein duquel les services sociaux pourraient avoir un intérêt à agir.

Cet article condense de manière non-exhaustive les nombreux états des lieux existant sur les liens entre inégalités et changement climatique, et dessine, si ce ne sont les voies de résolution, du moins les façons de limiter les ravages, incluant nécessairement des exigences de justice sociale. Il propose notamment au travail social des pistes audacieuses, répondant à la nature politique du problème, engageant sur le terrain des luttes sociales à mener.

Abstract :

The connection between ecological concerns and social concerns isn't obvious. The yellow jackets - Gilets jaunes movement was initially triggered by the overwhelming sense of injustice provoked by the increase of the carbon tax. From the standpoint of social work, it is //complicated// to see how one could "green-up" their actions or address the issue with social services recipients or marginalized/ underserved people. This article explores how social justice and climate change are actually connected.

This is investigated through the theoretical inputs from various disciplinary fields (history, economy, geography, political sciences, social work), as well as research carried out by organizations working on the economical and social impact of climate change (CESE, carbon 4, The Shiftproject), and the analysis of practices carried out in social work (methodical deciphering of social facts, research and analytical work of social needs).

This reflection offers a unifying conceptual framework for understanding climate change as a fundamentally unfair phenomenon. With the help of a critical reading of the anthropocene concept, It identifies the varying and political nature of the responsibilities at stake, and the consequences different populations are exposed to, that vary according to the nature of the risks and vulnerabilities.

In the face of this analysis, we offer three possible and interconnected responds : the political engagement of social work through green social work. Because social work's interventions are by essence designed to correct inequalities / the rehabilitation of social justice as all of public policies' primary goal, including policies targeting climate change. This would, as a result, draft guidelines to the transformation of the political, economic and social system / last but not least, this work would bring relevant elements and contribute to a broader discussion on the creation of a new legal responsibilities system. In which social services may have an interest in acting.

This article provides an initial overview of the numerous existing state-of-the-art on the links between inequalities and climate change, and draws, if not solutions, at least ways to lessen the challenges, including efforts to improve social equity. Through social work, it offers intriguing insights, answering the political nature of the issue at hand, engaging on the field social actions.

Mots-clés :
Engagement, Politiques publiques, Travail social vert, Justice sociale, Changement climatique, Green social work, Public politics, Social justice, Climatic change, Implication

L'Anthropocène désigne notre ère géologique, marquée par des changements atmosphériques et telluriques imputables à l'agir humain. Les historiens C. Bonneuil et JB. Fressoz insistent sur la nécessité de politiser l'analyse des causes et des pistes d'action. Ils choisissent comme point de départ de cette ère la rupture civilisationnelle et environnementale de la reÌvolution industrielle du deÌbut du XIXe sieÌcle. Ce concept révolutionnaire annule « la coupure entre nature et culture, entre l'histoire humaine et l'histoire de la vie et de la Terre » (Bonneuil et Fressoz, 2016 : 33), mais n'évite pas l'écueil, à travers ses modélisations, de considérer l'humanité comme une entité homogène. Or, les responsabilités sont clairement différenciées. L'économiste L.

Chancel désigne comme responsable la minorité des plus riches, par leur façon de produire et de consommer (Chancel, 2017). En outre, le dérèglement climatique global (DCG) n'affecte pas les humains de manière égalitaire. Le rapport du groupe de travail II du GIEC de février 2022 pointe les enjeux de justice climatique, révélant ainsi l'importance des causes sociales, économiques et historiques dans la construction de la vulnérabilité face au DCG. L'exposition aux risques climatiques varie en fonction des structures sociales, des infrastructures et des vulnérabilités. Plus de vulnérabilités c'est plus d'expositions aux risques. Par effet de rétroaction, elles se renforcent quand les risques se réalisent. Or, leur prise en charge incombe aux travailleurs sociaux. L. Dominelli, chercheuse en travail social, décrit de nombreuses situations qui ont mis les travailleurs sociaux face aux problèmes climatiques : traitement de l'insécurité alimentaire des populations opprimées, prise en charge des problématiques industrielles et urbaines. (Dominelli, 2012) L'Anthropocène mettant en scène une humanité indifférenciée tend à masquer le caractère asymétrique des positions des uns et autres. C. Bonneuil et JB. Fressoz décrivent un « geÌopouvoir en gestation » (Bonneuil et Fressoz, 2016 : 106) qui nous ferait croire que face aux probleÌmes geÌologiques, les reÌponses ne peuvent venir que d'une gouvernance socio-technique. Ils condamnent cette gouvernance qui ne reconnaiÌt pas ses propres limites, et mettent en garde au sujet du « reÌcit officiel » qui pourrait imposer ses repreÌsentations dominantes comme nouveaux principes de gouvernance heÌgeÌmonique. L'un de leurs récits alternatifs est le Polémocène. En s'appuyant sur la façon dont des luttes se sont incarnées depuis 1750, ils décrivent un « environnementalisme des pauvres » :

« Toutes sortes de groupes sociaux, […] virent leurs valeurs, leurs ressources, leurs modes de vie affectés ou bouleversés par le processus de "modernisation" industrielle […]. Si ces groupes, ces contestations ou alternatives ne s'alignent parfaitement ni sur les batailles relatives au système politique ni sur la lutte des classes telle que les marxistes la mirent au centre de l'histoire, ils dessinent néanmoins un arc de résistances […] autour de trois questions majeures […] : les forêts et le climat, les machines et les pollutions. » (Bonneuil et Fressoz, 2016 : 282)

Autour de ces axes de résistances, on voit bien comment apparaissent des tensions dans des domaines directement concernés par le travail social, par exemple le sort d'un bassin d'emploi ou des problèmes de santé publique. Les auteurs soulignent que « la montée de l'expertise institutionnelle comme moyen dominant de juger et de gouverner les effets […] anthropocéniques du progrès permet de désinhiber l'agir industriel en […] folklorisant les critiques politiques et les alertes scientifiques pointant les dérèglements écologiques globaux. » (Bonneuil et Fressoz, 2016 : 307) Le manque de poids accordé aux contestations locales, souvent issues de populations dites invisibles, est pointé. Ces auteurs en viennent à poser la question suivante : « Et si l'entrée dans l'Anthropocène, plutôt qu'un glissement inconscient ou une simple résultante de l'innovation technique (la machine à vapeur), était le résultat d'une défaite politique face aux forces du libéralisme ? » (Bonneuil et Fressoz, 2016 : 286) Dans l'affirmative, il faut faire monter en puissance les forces politiques qui s'y opposent.

Instituer un corps intermédiaire de travailleurs sociaux

Dans cette optique, la chercheuse L. Dominelli préconise de développer la recherche en travail social, pour se doter d'outils d'analyse permettant d'appréhender « comment les systèmes sociaux européens [...] ont été déstabilisés et fragilisés par des réductions de prestations publiques imposées dans une logique d'austérité budgétaire » (Dominelli, 2018 : 36). Habitués à accompagner leurs publics malgré des moyens réduits, les professionnels questionnent peu la rationalité économique qui s'impose aux dispositifs. La baisse incessante des moyens est une contrainte avec laquelle il faut composer. Pourtant, réduire le financement du travail social, fondamentalement utile puisqu'il évite aux plus vulnérables la perte du sentiment d'appartenance au corps social est un choix politique. Déterminer qui paye et comment financer l'action publique devrait être au centre du débat public dans une société soucieuse de justice sociale. Mais cette réalité est occultée. L. Dominelli encourage à la saisir, afin de comprendre dans quels rapports de force politiques est pris le travail social.

Ces outils restent à développer. Mais d'autres constituent déjà un domaine d'expertise professionnelle bien spécifique aux travailleurs sociaux telle l'analyse des besoins d'un public ou d'un territoire. Depuis une trentaine d'années, les travailleurs sociaux ont ajouté à leurs interventions individuelles traditionnelles les pratiques d'intérêt collectif. Dotés d'une capacité d'analyse inductive développée dès les formations initiales, ils savent décrire le réel - relations, intérêts et violences qui traversent un territoire - en observant les données brutes, matrice des problèmes vécus. Ils ont ainsi développé des outils, à côté de la recherche fondamentale, pour recueillir des données empiriques, élaborer des diagnostics sociaux territoriaux et partagés, des études de terrain ou des recherches-actions participatives. Ils savent problématiser les enjeux à une échelle locale en dévoilant les différents besoins des habitants. De plus, ils sont les interlocuteurs privilégiés des personnes vulnérables, généralement dépendantes des services sociaux et éloignées de la vie publique, et dont les intérêts pèsent peu dans les prises de décision. Si cette expertise leur était véritablement reconnue, les métiers et les formations du social seraient revalorisés et plus attractifs, leur place affirmée dans les processus de prise de décision par les pouvoirs publics. Jusqu'à présent, les travailleurs sociaux restent insuffisamment sollicités. Or, tous les Centres communaux d'action sociale (CCAS) possèdent un outil intéressant : l'analyse des besoins sociaux (ABS). Lors de cet exercice obligatoire à chaque mandat municipal, les CCAS recueillent des données de l'ensemble des acteurs sociaux constituant le réseau partenarial, et les complètent en interviewant des habitants. En mars, la commune d'Echirolles a d'ailleurs produit, dans le cadre de son ABS, un rapport intitulé « Questions sociales et questions environnementales, quels effets mutuels sur les conditions de vie des échirollois.es ? » Cet exercice aurait plus d'impact s'il essaimait dans toutes les structures sociales et médico-sociales, publiques ou associatives, qui pourraient facilement établir une analyse régulière des besoins du public accueilli, rapidement mobilisable dans les processus de prise de décision qui le concernent. Voilà qui favoriserait une meilleure

« remontée des besoins », difficile lorsqu'il existe dans les établissements une sorte d'étanchéité entre les échelons de responsabilité, avec des directions soumises à des diktats financiers contraignants et des travailleurs de terrain débordés dans leurs accompagnements. Or, les directions des structures sont les interlocutrices des pouvoirs publics. Ces derniers ont-ils véritablement les moyens d'appréhender les besoins des populations accompagnées et ceux des travailleurs sociaux de terrain dans l'accomplissement de leurs missions d'accompagnement ?

C'est en contextualisant et conceptualisant les enjeux issus des préoccupations quotidiennes qu'on peut définir l'intérêt collectif de groupes d'individus, notamment de ceux qui sont sous-représentés dans les sphères de prise de décision. Les corps intermédiaires ont vocation à défendre ces intérêts collectifs, malgré la défiance qu'ils suscitent traditionnellement en France. La politiste H. Balazard rappelle que l'idéal d'égalité hérité de la Révolution française s'était traduit par « l'interdiction de toutes les associations, groupes de pression et autres corporations, qui viendraient parasiter la formation de l'intelèrelèt gelènelèral, en rendant certains citoyens plus influents que d'autres. » (Balazard, 2018 : 6) Pourtant, nous constatons que la formation de l'intérêt général est à nouveau parasitée, cette fois par une élite techniciste soumise au seul diktat économique, aveugle aux controverses et aux rapports de pouvoir :

« L'intelèrelèt gelènelèral devrait notamment elètre atteignable gralèce au progrelès de la science et alè son objectivitelè supposelèe. L'elèlite scientifique et administrative forme alors une technocratie, alè la fois progressiste et paternaliste, qui a souvent tendance alè rendre les citoyens passifs et alè inhiber des mises en mouvement. Elle monopolise la formulation du commun et delèlelègitime la participation citoyenne. » (Balazard, 2018 : 6)

De ce fait, les spécificités de territoire sont masquées au profit de critères normatifs homogénéisants. Or, il paraît aujourd'hui impossible de définir l'intérêt général sans prendre en compte les expériences qui traversent le monde. Face à l'expertise élitiste, l'expertise inductive des travailleurs sociaux, à même de s'inscrire dans la pluralité de la société, pourrait être un outil de résistance contre la technicité potentiellement oppressive des expertises institutionnelles classiques. La définition de l'intérêt général sera toujours parasitée par des jeux d'influence qu'il faudra chaque fois mettre au jour pour tenter de les réguler. Historiquement, c'était la trop grande influence des corporations qui posait problème. Aujourd'hui, c'est la définition de l'intérêt général à partir d'une raison objective qui est contestée. Les corps intermédiaires, dont l'instance est le CESE, sont fondés à réaffirmer leur raison d'être puisqu'ils sont les mieux placés pour identifier les intérêts collectifs des différents groupes sociaux. Young parle de « série » pour définir un ensemble, jamais parfaitement delèlimitelè, de personnes qui ne partagent ni projet d'action collective ni sentiment d'identitelè commune, mais sont contraintes alè agir de manielère similaire par leur position au sein des structures sociales.

« Ce n'est que quand le positionnement en fonction d'une structure particulielère devient l'objet d'une conscience collective et d'un projet d'action commune que la

seì□rie se transforme en groupe. Ce changement qualitatif s'opeì□re, selon Young, dans des moments de rupture des modes d'agir habituels qui, quand ils sont suivis d'une action concerteì□e, engendrent la creì□ation d'une identiteì□ commune provisoire, de nature politique. » (Garrau et Le Goff, 2009)

Les notions de corps intermédiaire et de groupe sont donc intrinsèquement liées autour du principe de l'organisation de la société, avec une réelle puissance de contre-pouvoir. Force est de constater que tous les régimes populistes, instrumentalisant les critiques faites aux pouvoirs en place quant à leur déficit démocratique, cherchent à se passer des corps intermédiaires. Et ils ne s'y trompent pas ! Les face-à-faces entre le pouvoir et le peuple sont rarement à l'avantage de ce dernier. Quant à notre société néolibérale, qui délite son tissu social par des coupes budgétaires toujours plus sévères, elle amplifie le phénomène de massification de la société, déjà observé par Arendt quand elle étudie l'évolution historique liée à la modernité industrielle en Europe, à l'origine, selon elle, du totalitarisme. Elle en explique les ressorts : le libéralisme individualiste, en favorisant l'éloignement du poids des conséquences qu'induit toute action, dissout le sujet dans la masse. Le risque, ensuite, si ce n'est la bascule totalitaire, est l'atomisation de la société, la disparition du corps social par dissémination des parties le composant, à mesure que les liens d'attachement à l'intérêt général se distendent. A contrario, les corps intermédiaires tissent le lien social. Ils identifient des groupes sociaux, leur attribuent une identité politique.

Un corps intermédiaire de travailleurs sociaux institué permettrait d'assurer, dans les prises de décision, la prise en compte de leurs intérêts communs, malgré la difficulté à respecter la diversité des métiers. Il défendrait mieux les intérêts des personnes vulnérables, tout en constituant un vecteur de développement de leur pouvoir d'agir. Ce corps intermédiaire serait systématiquement sollicité dans les processus normatifs concernant tant les publics que les travailleurs sociaux (en veillant à ne jamais substituer leur légitime représentativité à la potentielle participation directe de ces populations, lorsqu'elle est possible). Le CESE vient de rendre un avis sur les métiers du travail social, mais trop peu de travailleurs sociaux ont été impliqués. L'existence d'un ordre professionnel - auquel chaque professionnel s'inscrirait - pourrait mobiliser davantage et donner plus de poids politique à leurs revendications. Ainsi, au Québec, en mars, l'Ordre des travailleurs sociaux a interpellé les ministres à l'occasion du dépôt du budget afin qu'ils prennent des engagements clairs face à la crise sociale. Cet ordre servirait aussi à réguler les professions, en offrant aux usagers la possibilité de le saisir en cas de litige sur des sujets de déontologie ou de prise en charge.

Inscrire le travail social dans l'approche du travail social vert

Par ailleurs, un ordre professionnel du travail social devrait se doter d'un code de conduite inscrit dans l'approche inédite du travail social vert (TSV), affilié à l'évidence à la philosophie du *care*. Celle-ci englobe en effet une multitude d'activités, dont celles

relevant du travail social. Sa spécificité est de prendre en compte l'environnement des individus, à entendre d'abord comme le corps social et les structures de la société où ils interagissent et où se jouent les relations d'interdépendance. Lors de la crise de Covid, M. Garrau en donne une définition très large :

« Nous dépendons, chacun et chacune, mais aussi collectivement, d'un ensemble d'activités que le terme de "soin" en français, et le terme de *care* en anglais permettent d'approcher. On a beaucoup parlé des soignants [...] mais aussi des enseignants et des assistants d'éducation. On a également pris conscience, publiquement, de l'importance qu'avaient des activités qui, à première vue, semblent plus éloignées du soin au sens médical du terme, mais qui s'inscrivent pourtant dans un continuum de pratiques [...]. Plus largement, le traitement politique de la pandémie [...] a attiré l'attention sur l'importance qu'ont aujourd'hui certains emplois [...], qui occupent, dans les processus qui permettent à la vie de se maintenir, des positions décisives mais exposées et peu reconnues. C'est donc l'importance du soin pris en un sens très large et entendu comme processus social complexe permettant le maintien de l'existence que la crise actuelle a mis en lumière. » (Libération, 8.6.20)

On voit que le *care* s'étend bien au-delà du soin et d'une compréhension restrictive des vulnérabilités. Pour satisfaire nos besoins fondamentaux, nous sommes tous dépendants les uns des autres. L'image de l'individu autonome capable de subvenir seul à ses besoins est illusoire. Le *care* nous pousse à concevoir la société comme un environnement accueillant en son sein tous les individus, avec une attention particulière à ceux qui ont des vulnérabilités spécifiques, que nous rencontrons en service social. Le *care* promeut donc un modèle de société inclusif, à l'opposé de certaines pratiques d'exclusion comme démanteler les camps des migrants. Les personnes qui gênent sont mises au ban de la société. On va parfois jusqu'à dire que les chômeurs sont responsables de leur sort (Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2013). En plus de pourvoir aux besoins particuliers des personnes aux vulnérabilités spécifiques, le corps social, dont nous sommes tous membres, devrait subvenir à nos besoins communs. Nous avons un tronc commun de vulnérabilités pour nous soigner et nous nourrir. En effet, depuis que l'humanité a vécu une « rupture métabolique », concept développé par Marx, les individus sont aliénés vis-à-vis des conditions naturelles nécessaires à leur existence. Nous sommes tous dépendants d'un système politique et économique de production agricole, de transports et de distribution. Accepter notre dépendance à l'égard des (infra)structures de la société permettrait de déconstruire le discours stigmatisant selon lequel le sort de chacun est uniquement le résultat de ses choix et n'implique que sa responsabilité individuelle. Ce point de vue repose sur une conception libérale de la notion de liberté : les libéraux lisent les événements en fonction d'une grille d'analyse relative aux conséquences des choix personnels, tandis que les héritiers de Marx rappellent que les individus sont face à des choix contraints par leurs positions au sein des structures de la société. La réalité, c'est que le sort des personnes en situation de précarité relève potentiellement autant de leur libre arbitre que de leur position sociale.

Par ailleurs, le champ du *care* excède le champ environnemental social. Comme le

souligne la politologue J. Tronto, il inclut aussi l'environnement naturel, entérinant la fin de la coupure entre nature et culture. Nous savons aujourd'hui que le cadre dans lequel nous vivons, c'est la société imbriquée dans la nature. Si nous ne prenons pas soin de notre monde, qui comprend la planète et l'ensemble des êtres vivants, nous ne pourrons plus y vivre sans souffrir de nombreux maux. Or, jusqu'à présent, satisfaire nos besoins a signifié exploiter la nature. Alors comment prendre en compte nos besoins fondamentaux tout en préservant la planète ? Comment préserver le climat tout en garantissant à tous un socle égal de satisfaction des besoins ? C'est ce à quoi a répondu la Convention citoyenne pour le climat, qui devait réfléchir à cette question : Comment réduire les émissions de gaz à effet de serre, dans un esprit de justice sociale ? Les groupes de travail étaient répartis selon cinq thématiques : se nourrir, se loger, consommer, se déplacer, travailler. Activités fortement émettrices de gaz à effet de serre et de ce fait points de vulnérabilité pour notre planète, elles coïncident avec des besoins quotidiens auxquels nous sommes tous soumis et constituent aussi des points de vulnérabilités spécifiques pour les publics dépendants des aides sociales.

Or, nous avons vu que les populations vulnérables sont parmi les premières victimes du DCG. Face à cela, le TSV, conceptualisé par L. Dominelli, se présente comme une approche inédite. Bien que fruit d'une historicité spécifique au travail social davantage qu'à la philosophie - depuis le *person-in-environment paradigm* en passant par le travail social écologique - le TSV a fort à voir avec la notion de *care*. Il permet lui aussi d'inclure les considérations écologiques dans les relations d'aide. Les affilier ainsi affirme la pertinence du TSV et renforce son objectif de porter « un message d'espoir qui se dirige non seulement à tous les professionnels, travailleurs sociaux ou non, mais à tous les humains. » (Portillo, 2019 : 52)

Nous sommes tous interdépendants et nous dépendons tous de la santé de notre planète. Mais certains - humains, mais aussi êtres vivants, voire certains endroits de nature, tel le fleuve Tavignagnu en Corse à qui on a attribué une personnalité juridique - sont particulièrement vulnérables, et donc particulièrement dépendants d'un système de solidarité. Garantir un bon fonctionnement du corps social implique de prendre soin de notre monde, de prendre soin de nous, chacun choisissant la coopération plutôt que la compétition, pour « maintenir, perpétuer et réparer ce monde » comme nous y encourage J. Tronto (Fisher et Tronto, 1991).

En tant que travailleurs sociaux, nous inscrire dans le TSV nous pousse donc à prendre nos distances avec l'approche traditionnelle du *case-work*, focalisée sur l'aide apportée aux personnes, et même à prendre le contre-pied de l'objectif potentiellement stigmatisant qui enjoint à la personne accompagnée de prendre la « meilleure » décision, qui relèverait de sa seule responsabilité, pour bénéficier des mesures proposées. Le *care* engage notre responsabilité collective pour « que nous puissions y vivre [dans notre monde] aussi bien que possible » (Fisher et Tronto, 1991). On doit à ces autrices la reconnaissance de la dimension politique du *care* par la mise en évidence des processus de marginalisation des activités humaines et leur dénonciation comme autant d'obstacles à l'équilibre d'une société du *care*. Or le TSV s'inscrit aussi dans une approche politique, en rupture avec les pratiques classiques :

« Ce changement se fonde sur la responsabilitelì des travailleuses sociales, de par leurs missions et valeurs, de critiquer les helìgelìmonies destructrices ambiantes : le nelìolibelìralisme, le capitalisme, la socielìtelì de consommation et le patriarcat. De telles helìgelìmonies, en effet, ont un impact sur l'environnement des populations vulnelìrables. Le changement d'orientation demande aussi une implication active dans le changement social pour une meilleure comprelìhension de l'environnement naturel et une plus grande elìquitelì environnementale. La participation alì l'elìlaboration des programmes de politiques publiques est d'ailleurs considelìrelìe comme essentielle. » (Lespérance et Macdonald, 2019)

Ouvrir le travail social à la réflexion sur les communs

Mais comment, concrètement, articuler la prise en compte des besoins des individus et la sauvegarde de la planète via la lutte contre le DCG ? On fait souvent référence à la pyramide de Maslow qui propose un modèle hiérarchisé des besoins (largement déconstruit par un programme de recherche d'ATD quart monde qui pose les besoins culturels comme aussi importants que les besoins traditionnellement primaires), car certains relèvent de la compétence du travail social. A la base de cette pyramide, les besoins physiologiques. On pourrait y ajouter un premier étage constitué du besoin d'un environnement soutenable, et un dernier étage, constitué d'un ensemble de besoins artificiellement créés par les pratiques de marketing, à réduire collectivement dans un esprit de soutenabilité. Or, cette question des besoins est au cœur de toutes les réflexions contemporaines sur les communs initiées par Ostrom, prix Nobel d'économie en 2009. Aujourd'hui divers travaux proposent ce qui pourrait être inclus dans ces communs : ressources naturelles (un lac et ses ressources halieutiques) ou informationnelles (une base de données). On pourrait aussi y inclure la santé et l'éducation. De plus, consacrer un droit de logement opposable tend à faire du bâti et du logement des communs. La théorie d'Ostrom s'élabore à partir de la question de la gestion des ressources nécessaires à la vie pour aboutir à la proposition d'un mode de gouvernance prenant en compte les besoins de chacun : le contrôle démocratique des biens communs, alternative aux paradigmes tant communiste (gestion verticale des nationalisations) que capitaliste (soumission aux impératifs du marché). Dans cet esprit, P. Dardot et C. Laval proposent notamment que les services publics deviennent des institutions du commun :

« On a le sentiment elìvidemment fondelì qu'il n'y a pas de plus grande urgence que de delìfendre les services publics contre les politiques nelìolibelìrales [...] La question est donc de savoir comment transformer les services publics pour en faire des institutions du commun ordonnelìes aux droits d'usage commun et gouvernelìes delìmocratiquement. Il s'agirait non plus de concevoir l'Elìtat comme une gigantesque administration centraliselìe mais plutolìt comme un garant ultime des droits fondamentaux des citoyens au regard de la satisfaction de besoins collectivement jugelìs essentiels, tandis que l'administration des services serait confielìe alì des

organes incluant des repreÌsentants de l’EÌtat mais aussi des travailleurs et des usagers-citoyens. » (Dardot et Laval, 2015 : 514-526)

C'est là une proposition audacieuse ouvrant la voie à un véritable système de coopération avec un cadre de pensée pertinent pour inventer les solutions permettant de satisfaire les besoins fondamentaux, alors que nous sommes entrés dans une ère de ressources contraintes. Mais pour cela, il faudrait que chaque projet (de loi, d’aménagement urbain, de développement social local) concernant un bien commun s’appuie sur de nouvelles méthodes de gouvernance. Celles de la démocratie participative permettent de lever le voile sur les intérêts et les jeux d’influence. Très utile aussi, la cartographie des controverses élaborée par B. Latour. Notons qu’il ne considère pas, contrairement à ce que soutient cet article, qu’une description objective des positions contradictoires autour d’un sujet soit un exercice politique, tout en convenant qu’elle le favorise. L’intérêt de cette méthodologie, pratique pionnière en sciences sociales, est de nous apprendre à tisser un monde commun précisément autour de la définition des convergences et des divergences prêtant à controverse. À notre époque de post-vérité et d’incertitudes angoissantes, les polémiques remplacent le débat public. Manipuler les opinions devient facile et les clivages se forment autour de positions polarisées. La confiance dans les institutions est affaiblie. Instaurer une discussion institutionnelle autour de chaque position permet d'éviter la déchirure et de regagner la confiance. À condition de prendre en compte tous les arguments, à travers des processus transparents et émancipateurs de prise de décision. Ces cartographies des controverses pourraient être plus ouvertes aux travailleurs sociaux, corps intermédiaire à même de représenter les intérêts des populations « invisibles ». Mais au-delà de ce rôle représentatif, ils pourraient aussi être de puissants vecteurs de participation directe aux processus de prise de décision quand ils existent, relayant les informations, mettant en relation les populations et les porteurs de projets, s’associant davantage au réseau associatif, notamment d’éducation populaire. Ils pourraient ainsi devenir une catégorie spécifique de facilitateurs. L’exemple du projet d’aménagement de la forêt de Romainville, poussée sur une ancienne carrière de gypse, fournit une bonne illustration de cartographie des controverses. Certains défendaient un projet porté par le Conseil régional de base de loisirs accessible à tous, d’autres souhaitaient laisser vierge cet espace de forêt « ré-ensauvagée ». Tandis que les premiers affirmaient avoir établi des procédures d’information et de participation du public à travers des ateliers urbains, d’autres jugeaient le processus opaque, spécifiquement dans l’identification des paroles des habitants : « S’agit-il des habitant.e.s actuel.le.s de la Cité Gagarine ou de celles et ceux, plus riches, que la mairie souhaite attirer grâce aux projets immobiliers menés avec le promoteur Nexity, très présent dans la commune, et celles avoisinantes ? » (Seurat et Tari, 2021 : 185) La tendance à instrumentaliser la parole des participants, ainsi que la très faible participation de certaines catégories de population, révèle ce qui doit être amélioré dans le champ de la démocratie participative. Ici, les travailleurs sociaux pourraient bien être de précieuses personnes-ressources.

Plus largement, se pose la question de l’implication des catégories sociales les plus défavorisées dans la vie politique en général, et au sujet de l’environnement en

particulier. L'idée reçue selon laquelle les plus précaires se désintéressent de l'environnement provient en réalité de divers phénomènes sociaux que la géographe F. Paddeu met en lumière dans ses travaux consacrés à l'agriculture urbaine. Elle explique comment cette agriculture a émergé dans certains quartiers, à l'initiative de populations marginalisées, qui avaient pour objectif de subvenir à leurs besoins alimentaires ou de favoriser un lien social qui se délitait. Or, face à ces expérimentations spontanées, des projets portés par les pouvoirs publics ou par des activistes (généralement blancs, de classe moyenne supérieure, fortement diplômés), révèlent une tendance à « se positionner comme sauveurs », dans une « logique caritative, exogène et néocoloniale [qui] impose les normes, pratiques et valeurs des populations blanches et aisées » (Paddeu, 2021 : 285) suscitant ainsi la crispation de certains habitants. F. Paddeu montre comment en Île-de-France, des tensions sociales se nouent autour de projets initiés d'en haut. Pour répondre à des enjeux environnementaux et sociaux, on oublie de prendre en compte la réalité des interactions locales, l'histoire des territoires, les difficultés spécifiques ou les rapports de force qui les traversent. Des initiatives informelles se font absorber par des logiques entrepreneuriales de l'économie sociale et solidaire. L'image des quartiers s'améliore. Les prix de l'immobilier augmentent et les populations les plus précaires qui n'ont plus les moyens d'y vivre, s'en vont. C'est le phénomène de gentrification verte. L'apparition de ces nouveaux rapports d'oppression explique l'opposition entre écologistes et populations précaires, bien plus qu'un supposé désintérêt de ces dernières pour l'environnement. Comme les plus aisés, les précaires aspirent à bien manger, à ne souffrir ni de la pollution ni de la canicule, à pouvoir profiter d'espaces verts. Il s'agit là de besoins fondamentaux communs à tous, qui se trouvent être davantage satisfaits pour certains.

Ici, il convient de rappeler que la question de la satisfaction des besoins est généralement liée au pouvoir d'achat, préoccupation principale des Français. Notre aliénation vis-à-vis des conditions naturelles nécessaires à notre existence la conditionne effectivement à notre capacité économique. Mais nous n'exprimons pas tous les mêmes besoins. Certains aspirent à avoir la même capacité de consommation que les catégories sociales au-dessus d'eux. L. Chancel les décrit, en se référant aux travaux de Veblen pour qui « chaque classe sociale tente de copier celle qui la devance et cherche à se démarquer de celle qui la [suit] » (Chancel, 2017 : 54). D'autres, héritiers d'une culture ouvrière dont Verret se faisait la voix, n'aspirent qu'à vivre dignement, satisfaits simplement de pouvoir se loger, se nourrir, se vêtir. Vivre bien ensemble avec nos besoins fondamentaux satisfaits et peu de superflu, est un idéal normatif dont l'aspect désirable pourrait, en insistant sur sa convivialité, concurrencer celui du vivre « mieux » avec toujours plus, qui stimule les comportements compulsifs. L. Chancel explique comment deux chercheurs, épidémiologistes de formation, mettent en lien les questions de justice sociale et de bien-être social :

« Selon eux, l'inégalité ne soulève pas seulement une question morale ; ce n'est pas seulement le problème des plus modestes, mais celui de toute la société, riches comme pauvres, altruistes ou non. Ils posent d'abord le constat suivant : lorsque l'on compare différents pays riches, on s'aperçoit que les plus égalitaires sont ceux qui obtiennent le

meilleur score en matière de bien-être social. » (Chancel, 2017 : 36)

L'idée selon laquelle l'État doit jouer un rôle de régulation et de redistribution, mise à mal par les pratiques néolibérales, montre sa force en période de crise, comme celle de la Covid : c'est lui qui assure la résilience du système. Mais l'État subit une profonde crise des institutions et son fonctionnement vertical montre ses limites. Avec un changement des modes de gouvernance sur la base des réflexions sur les communs, des solutions innovantes pourraient se multiplier, en adéquation avec la philosophie du *care*. Par exemple, les expérimentations de sécurité sociale alimentaire, initiées par le collectif ISF-Agrista, sont particulièrement intéressantes. Elles ont le mérite de relier les problèmes d'alimentation des plus pauvres aux problèmes d'une agriculture devant faire face à des impératifs d'économie, d'autonomie, de solidarité, tout comme de soutenabilité à l'égard de l'écosystème. Il s'agirait donc de promouvoir un droit à l'alimentation pour tous, tout en fléchant les parcours d'aide vers les productions respectueuses de l'environnement. La participation de coopératives d'agriculteurs, souvent en situation de précarité, correspondrait à un mode de gouvernance d'un commun de l'alimentation.

Ajoutons qu'il serait nécessaire d'améliorer l'applicabilité des droits relatifs aux besoins fondamentaux. Concernant le droit au logement opposable, par exemple, les mécanismes peinent à imposer à l'État de respecter ses obligations. Il s'agit d'une problématique majeure mettant en tension de nombreux facteurs autour de l'accès au bâti, du droit de propriété, des spéculations immobilières, des phénomènes de gentrification, des politiques de construction de logement social, de l'artificialisation des sols. À quoi s'ajoute la nécessaire rénovation des passoires thermiques, vrai problème pour la planète par leurs fortes émissions de gaz à effet de serre, et pour les individus, atteints de pathologies liées à l'insalubrité et noyés sous les factures. Lorsqu'il y a un enjeu de satisfaction des besoins, il est plus aisé de mobiliser sur les enjeux écologiques. Rien ne fait obstacle à ce que les populations précaires s'en saisissent. Dépassant l'idée reçue selon laquelle l'écologie n'est qu'une affaire de « bobos », l'ABS d'Echirolles montre que les actions à portée environnementale mobilisent tous les groupes sociaux, même si c'est à l'origine par souci économique plutôt qu'écologique.

Pistes concrètes de transformations

Dire à des personnes qui n'arrivent pas à « boucler la fin du mois » de mieux et moins consommer en vertu d'un principe de sobriété heureuse relève d'un paternalisme peu ouvert aux réalités des vécus. Tandis que les plus aisés doivent adopter un train de vie plus sobre, les plus précaires sont légitimes à le développer. Face à cela, la neutralité de l'action sociale est en réalité à l'avantage d'une idéologie dominante. Les travailleurs sociaux, de par leur place auprès des personnes vulnérables, doivent accepter d'endosser leur rôle politique dans l'identification et la défense des intérêts de ces dernières.

Pour relever ces défis, le travail social doit impérativement se transformer. En effet, une

logique paternaliste gangrène ses pratiques. Ce n'est pas un hasard si ATD quart monde, association pionnière dans les actions de participation citoyenne des personnes en situation de pauvreté, préfère travailler directement avec ces dernières plutôt que s'appuyer sur les intermédiaires que sont de fait les travailleurs sociaux. Mais créer une nouvelle catégorie d'intermédiaires, des « passeurs », terme utilisé au Forum international du bien vivre le 1er juillet 2022 par X. Godinot, économiste au sein d'ATD quart monde, ne résoudrait pas le problème. Il est illusoire de penser ce nouveau corps de passeurs à l'abri d'effets de domination, car les phénomènes d'oppression se reconfigurent sans cesse. Il faut s'appuyer au contraire sur le vivier d'intermédiaires existant et les aider à se transformer en développant leur réflexivité sur leurs pratiques et les rapports de force qu'elles génèrent au sein de chaque institution. C'est la condition pour que les travailleurs sociaux assument un rôle politique constructif, en défendant à la fois les intérêts de leur profession et ceux des personnes vulnérables. Il faut rompre avec la posture apathique de critique stérile qui empêche la transformation, pour devenir de véritables passeurs ayant vocation à réaffilier au corps social les groupes qui en sont exclus.

C'est dans le champ de la recherche et de la formation, où je me trouve, qu'il faut semer les germes de cette transformation, d'abord en incluant les questions de justice sociale et climatique dans tous les référentiels de formation. Pour l'instant, seule l'approche organisationnelle issue de la responsabilité sociale et environnementale émerge dans les formations CAFERUIS. Il ne s'agit encore pas de la question des inégalités sociales et environnementales. De manière volontaire, certaines écoles me laissent déployer cette thématique en intervention. Je vois bien qu'il est difficile pour des professionnels en formation initiale ou supérieure de comprendre à quel point ils sont concernés par ces questions. Il est donc urgent de réformer l'ensemble des référentiels pour les adapter à ce nouveau paradigme. Ensuite, il faut doter les travailleurs sociaux de nouveaux outils pour apprendre à recueillir la parole des personnes concernées, afin de lui assurer autant de poids qu'à celle des représentants des institutions. Il importe d'être attentif à la communication analogique et aux émotions, et de garantir un cadre formel propice : temps de parole équitable, nombre de représentants de chaque statut, temps dévolu à l'échange, organisation de pauses, bannissement des termes complexes.

De plus, l'idée d'une posture politique, voire militante au sein des institutions est encore loin d'être admise. Pourtant, mener des actions collectives doit permettre aux groupes de se rassembler pour être plus forts, avoir une chance de former des contre-pouvoirs, et sortir les individus de leurs situations de faiblesse. Étant assujettis, au sein des institutions, aux décideurs politiques qui redoutent cet échelon communautaire, les travailleurs sociaux doivent se mobiliser depuis leur base, comme le propose le *radical social work*, afin de développer leur propre pouvoir d'agir et celui des individus dont ils défendent les intérêts. Outre ce qui s'apprend en formation, mais qui peine toujours à se mettre en œuvre réellement dans les faits, à savoir « ne pas faire à la place », « ne pas faire sans », « mettre les personnes au cœur des dispositifs » comme l'impose la loi de 2002-2, les formations de travail social doivent s'enrichir d'autres méthodes, non seulement celles de la démocratie participative et de la cartographie des controverses

déjà évoquées, mais encore celles proposées par ATD quart monde lors de leurs universités populaires, qui promeuvent la participation des plus pauvres, et même celle issue du *community organizing* de Saul Alinsky. Expérimentée à partir des années 30 aux Etats-Unis, c'est une méthode d'organisation de campagnes sur des enjeux spécifiques, identifiables par les travailleurs sociaux, visant à former des coalitions entre associations, en allant chercher les gens pour leur donner du pouvoir par l'action de groupe. Le travail social doit enfin se doter des codes du plaidoyer, autre terme, moins entaché de critiques, pour parler de lobby citoyen. Car, si la notion de lobby est contestable au regard des problèmes démocratiques qu'elle pose, dans le système actuel régi par des rapports de force qui orientent l'élaboration normative, opposer des lobbys citoyens aux multiples lobbys industriels paraît nécessaire pour peser dans les décisions. La lutte pour obtenir le temps et les moyens de ces actions doit s'enclencher.

Références bibliographiques

Balazard, H. (2018). *Des préoccupations quotidiennes à l'intérêt général*. C.E.R.A.S. *Revue Projet*, (363).

Bonneuil, C., & Fressoz, J.-B. (2016). *L'événement anthropocène : la Terre, l'histoire et nous*. Paris : Seuil.

Chancel, L. (2017). *Insoutenables inégalités : pour une justice sociale et environnementale*. Paris : Les Petits Matins.

Dardot, P., & Laval, C. (2015). *Commun : essai sur la révolution au XXIe siècle*. Paris : La Découverte.

Dominelli, L. (2012). *Green social work: From environmental crises to environmental justice*. Cambridge : Polity Press.

Dominelli, L. (2018). Le travail social vert : une approche épistémologique, éthique et méthodologique face aux défis des catastrophes dites « naturelles » du XXIe siècle. *La fabrique du doctorat en travail social*, 35–43.

Fisher, B., & Tronto, J. (1991). Toward a feminist theory of care. In E. Abel & M. Nelson (Eds.), *Circles of Care: Work and Identity in Women's Lives* (pp. 35–62). Albany, NY : State University of New York Press.

Garrau, M., & Le Goff, A. (2009). Différences et solidarités. À propos du parcours philosophique d'Iris Marion Young. *Cahiers du Genre*, 2009/1(46), 147–168.

Lespérance, J.-D., & Macdonald, S.-A. (2019). La justice environnementale : dans l'angle mort de la formation en travail social ? *Intervention*, (150).

Paddeu, F. (2021). *Sous les pavés, la terre : Agricultures urbaines et résistances dans les métropoles*. Paris : Seuil.

Portillo, M. (2019). Qu’est-ce que le travail social vert et en quoi est-il pertinent aujourd’hui ? *Champ social*, (157).

Seurat, C., & Tari, T. (2021). *Controverses : mode d’emploi*. Paris : Presses de Sciences Po.

Observatoire national de la pauvreté et de la cohésion sociale. (2013). *Penser l'assistance*.

GIEC. (2022). *6e rapport d’évaluation, groupe de travail II : Conséquences, adaptations et vulnérabilités*. Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC).